Aides à l'adhésion

Date limite d'inscription : 1er décembre 2025

La ville de Fontaine soutient les familles en fonction de leur niveau de revenus.

Ainsi, pour les enfants et adolescents nés à partir de 2006, une aide est possible sur la base du quotient familial.

 Quotient familial
 Inférieur à 429
 de 429 à 935
 de 936 à 1 239

 Montant de l'aide
 35 €
 30 €
 20 €

Pour bénéficier de cette aide, présentez le jour de votre inscription à l'association concernée :

- 1- Copie de la fiche d'allocations familiales (année en cours) avec le montant du quotient familial et le nom des enfants concernés.
 - Si les enfants ne sont pas mentionnés sur le courrier de la CAF, joindre une copie du livret de famille pages ENFANTS ET PARENTS
- 2- Copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois : facture d'eau, ErDF, avis d'imposition...

 Une seule aide est accordée par personne. Le calcul du quotient familial est possible à l'accueil de l'Hôtel de ville.

Pour les collégiens

Mise en place par le Département de l'Isère, la carte **Tattoo Isère** offre des avantages dans les domaines du sport, de la culture et loisirs pour les collégiens. Pour l'obtenir, inscrivez-vous sur la plateforme https://isereconnect.fr/ ou rapprochez-vous du secrétariat de votre établissement.

Mise en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes le **Pass'région** est gratuit. Il permet une aide pour l'inscription aux activités. **Pour l'obtenir,** inscrivez-vous sur la plateforme https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregion ou rapprochez-vous du secrétariat de votre établissement.

Pass'Sport

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de 70 euros par jeune éligible pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive partenaire de l'opération pour la saison 2025-2026.

Plus d'informations : www.sports.gouv.fr/pass-sport

Pour les demandeurs d'emploi fontainois nés en 2000 ou après

Une aide de 35 € est accordée par la Ville à tout demandeur d'emploi de cette catégorie d'âge.

Pour bénéficier de l'aide, présentez le jour de votre inscription à l'association concernée :

- 1- Copie de la carte d'inscription à Pôle emploi ou attestation de suivi par la Mission locale
- 2- Copie de la carte d'identité du bénéficiaire ou du livret de famille
- 3- Copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois *Une seule aide est accordée par personne.*

---- Séniors

Pour les 70 ans et + (nés en 1955 ou avant), la Ville apporte une aide de 10 € pour une inscription dans un club sportif fontainois.

Documents nécessaires pour en bénéficier : copies de la pièce d'identité et du justificatif de domicile de moins de 3 mois.